

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX

DELIBERATION N° 2022-52 DU 17 DECEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 5	
Présents : 4	Absent : 1
Représentée : 0	Votants : 4
POUR : 4	CONTRE : 0
Abstention : 0	Quorum : 3

Le dix-sept décembre deux mille vingt-deux à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Anne COURTIAL, Maire.

Présents : Virginie BROS-FACER, Mélanie COT, Anne COURTIAL et Marie-Dominique SELETTI

Absent excusé : Didier GABRIEL

Procuration : /

Secrétaire de séance : Mélanie COT

Date de convocation : 13/12/2022

Date d'affichage : 13/12/2022

MODIFICATION DU SCHEMA COMMUNAL DE DECI

Madame la Maire informe le Conseil Municipal des modifications du schéma communal de DECI, en lien avec l'évolution des possibilités d'installation et son lien récent avec les services du SDIS qui valide ce schéma.

Elle fait part également de difficultés nouvelles quant au remplissage des bâches et citernes PEI et de ses actions en faveur d'une solution.

Madame la Maire expose le nouveau schéma communal de DECI et le soumet à l'avis du Conseil Municipal.

Après écoute de l'exposé de Madame la Maire et étude des pièces présentées, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser la mise en œuvre de ce document ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer tous documents nécessaires relatifs cette procédure.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Fait et délibéré à Castex, le 17 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

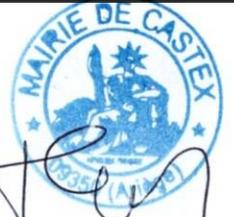
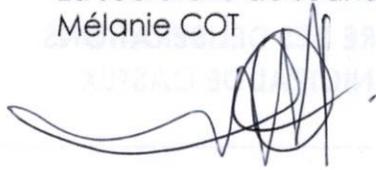
Publié le

Berser
Levrault

M. Madame Le Maire
ID : 009-210900841-20221217-2022_52-DE

Anne COURTIAL

La secrétaire de séance,
Mélanie COT



Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte le 22 DEC. 2022
Après dépôt en sous-préfecture le 22 DEC. 2022
Après publication ou notification le 22 DEC. 2022